Feu de forêts : les nouvelles annonces d’Emmanuel Macron

350 représentants des forces vives mobilisés lors de la campagne menée contre les feux de forêts de l’été 2022 ont été invités à l’Élysée par le Président de la République.

Sophie Panonacle, Députée du Bassin d’Arcachon, était présente en tant que rapporteure de la mission d’information sur l’adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers. Ce jeudi c’est le ministre de la transition écologique Christophe Béchu qui est attendu sur le Bassin d’Arcachon pour se faire l’écho des mesures annoncées par le Président de la République

Emmanuel Macron souhaite renforcer le système de prévention des incendies :

- Mise en place d’une « météo des feux de forêt » nationale,
- campagne de communication renforcée sur les obligations légales de débroussaillement et renforcement de ces obligations,
- faire de l’ONF la vigie des forêts grâce à l’extension des missions de défense contre l’incendie (DFCI),
- améliorer les abords des forêts dans les communes.

Le chef de l’état entend renforcer les moyens humains et matériels de lutte contre les incendies :

- Lancement d’un plan de soutien au volontariat dans les SDIS,
- doublement dès la campagne 2023 du nombre de colonnes de renfort de sapeurs-pompiers,
- création d’une nouvelle unité militaire d’instruction de

la sécurité civiles,
- renouvellement de la flotte des 12 Canadairs et acquisition de 4 Canadairs,
- location de 10 hélicoptères lourds et acquisition de 2 appareils,
- test sur les avions grande taille,
- renforcement de la collaboration plus étroite entre les forces armées et la protection civile.

L'Etat se donne l'objectif de replanter un milliard d'arbres d'ici 2030, soit le renouvellement de 10% des forêts françaises qui comptent 11,5 milliards d'arbres.
Pour cela Emmanuel Macron entend mobiliser l'ensemble des acteurs :

- Des forestiers et des propriétaires publics et privés ;
- Des collectivités en villes comme dans les campagnes ;
- Des agriculteurs qui plantent des haies et développent de l'agroforesterie ;
- Des citoyens qui peuvent aussi tous contribuer ;
- De nos jeunes qui peuvent s'engager dans des chantiers de plantation.

Dans le cadre de France 2030, l'Etat met en place un dispositif de soutien à la reconstitution des forêts à hauteur de 150 millions d'euros en 2023.